



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE
Cedex
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

Décision DB32/21

Objet

Aménagement du rond-point de Parcey – Plan de financement et convention entre le Conseil Départemental du Jura et la CAGD

Bureau communautaire
3 juin 2021
Salle Edgar Faure – 18H

DÉCISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 20
Nombre de présents : 16
Nombre de votants : 16
Date de la convocation : 28 mai 2021

Présents : J.P Fichère, C. Bourgeois-République, N. Jeannet, B. Guerrin, G. Soldavini, J.B Gagnoux, G. Fernoux-Coutenet, J.P Lefèvre, S. Calinon, J.L Croiserat, T. Gauthray-Guyenet, M.R Guibelin, I. Mangin, C. Monneret, J.Y Roy, D. Troncin.

Excusés : D. Michaud, J.M Daubigney, O. Meugin, J. Péchinot.

Depuis des années, dans le cadre de son développement touristique et de son attractivité, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a identifié et réalisé une étude sur 4 rond points dits « entrée d'agglomération » en vue d'un aménagement progressif et cohérent pour chacun d'entre eux sur une thématique phare retenue :

- Rond-point Innovia : « Rond-point des sciences » avec une sculpture de Louis Pasteur au sommet du rond-point et une anamorphose sur sa circonférence (rayon de l'îlot 40 mètres),
- Rond-point de la Côte d'Or : « Rond-point oeno-touristique et/ou gastronomique » (rayon de l'îlot 30 mètres),
- Rond-point de Baverans : « Rond-point des Loisirs/itinérance avec le fluvial et l'euro-véloroute 6 » (rayon de l'îlot 22.5 mètres).
- Rond-point de Parcey : « Rond-point du Golf » (rayon de l'îlot 17.5 mètres).

L'objectif d'aménager ces ronds-points est de promouvoir en leur sein les atouts objectifs de la destination, renforcer l'attractivité de l'agglomération en améliorant l'esthétique de nos « portes d'entrée » avec une lisibilité cohérente à la fois pour les visiteurs et les habitants.

Ces projets doivent se réaliser conformément aux réglementations routières.

Le projet d'aménagement du rond-point de Parcey a déjà fait l'objet de nombreux échanges avec le paysagiste retenu, la commune de Parcey et le service des routes du Conseil Département du Jura (CD39).

Suite à ces échanges, l'aménageur du rond-point s'est engagé à respecter la réglementation en vigueur suite aux recommandations et normes règlementaires transmises par le service des routes du CD39.

Une convention bipartite (CD39/CAGD annexée) élaborée conjointement par les services départementaux et communautaires vise aussi à préciser la répartition de l'entretien courant de cet aménagement ainsi que les responsabilités respectives de chacun.

La thématique forte retenue étant l'activité golfique, la société Blue Green s'est engagée également pour une participation financière à hauteur de 3 507.60 euros HT selon le plan de financement proposé ci-dessous :

Financiers	Objet	Montant de la participation en € HT	Taux de participation %
Société Blue Green – Golf du Val d'Amour	Soutien financier à l'aménagement (co-financement)	3 507,60 €	15%
Communauté d'Agglomération du Grand Dole	Prise en charge de la préparation du terrassement, de la zone de green et du bunker ainsi que de l'éclairage	18 727,40 €	85%
	TOTAL	22 235 €	100 %

A noter également que le projet d'aménagement de ce rond-point s'est enrichi récemment de la participation d'ECCOFOR qui propose à la commune de Parcey l'installation de sculptures métalliques en son sein (à une date ultérieure mais vraisemblablement dès l'automne 2021) et ce toujours en concertation avec le service des routes du CD39 et l'entreprise Cérignat afin de respecter la réglementation routière.

Nota bene : pour ce faire, la commune de Parcey entend consacrer un budget communal pour l'acquisition des œuvres réalisées par Eccofoor.

Les crédits nécessaires à l'aménagement du rond-point de Parcey tels que présentés dans le plan de financement ci-dessus, sont inscrits en dépenses au Budget Primitif 2021 de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

- **VALIDENT** le projet d'aménagement d'entrée d'Agglomération dit « Rond-point du Golf »,
- **VALIDENT** le plan de financement de l'aménagement du rond-point de Parcey tel que présenté ci-dessus,
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer la convention avec le Conseil Départemental du Jura ci-annexée ainsi que toute pièce afférente à la présente décision.

Fait à Dole,
Le 3 juin 2021
Le Président,

